



Union des Commerçants et Artisans Aturins

Règlement concours photos sur la Vigne et le Vin

L'Union des Commerçants et Artisans Aturins organise un concours de photos amateur sur la thématique « **La Vigne et le Vin** »

✓ **ARTICLE 1 : Participants**

Les participants seront des photographes amateurs âgés de 6 ans à 99 ans.

Trois catégories seront mise en place :

- . Catégorie enfants pour les 6/11 ans
- . Catégories jeunes pour les 12/17 ans
- . Catégorie adultes pour les 18/99 ans

✓ **ARTICLE 2 : Thématique**

- . La thématique du concours est : « La Vigne et Le Vin »

✓ **ARTICLE 3 : Les Photos**

- . Les photos auront pour format 20x30 plein format, papier photographique.
- . Les œuvres pourront être soit en couleur, soit en noir et blanc, aux choix du participant.
- . Chaque œuvre devra avoir un nom.
- . Les photos non lauréates pourront être récupérées après le concours.

✓ **ARTICLE 4: Participation au concours**

- . La participation au concours est gratuite.
- . Chaque œuvre devra être adressée par courrier ou remise en main propre (au dos mentionner nom, prénom et âge du photographe).

Deux adresses possibles :

Hôtel de la Paix 7 Rue Carnot 40800 Aire sur l'Adour ou
Médiathèque Communautaire d'Aire sur l'Adour passage des Cultures 40800 Aire sur l'Adour.

- . Toutes les œuvres devront parvenir avant le 10 octobre 2018.
- . Chaque participant pourra fournir deux photos maximum.

✓ **ARTICLE 6: Jury**

. Le Jury sera composé d'un représentant de la médiathèque, d'un producteur de vin, d'un représentant d'UC2A et de Cyrille Vidal Photographe Meilleur Ouvrier de France.

. Le jury délibérera le samedi 17 novembre 2018.

. L'ensemble des œuvres seront exposées à la médiathèque d'Aire sur l'Adour du 18 octobre au 19 novembre 2018.

. Le public fréquentant la médiathèque pourra voter afin d'élire le Lauréat de chaque catégorie.

✓ **ARTICLE 7: droit à l'image**

. Chaque participant déclare être l'auteur de la photo soumise. Il reconnaît également avoir obtenu préalablement les autorisations nécessaires à sa diffusion.

✓ **ARTICLE 8 : Récompenses**

. Les artistes primés seront récompensés le samedi 17 novembre 2018 à l'occasion d'un verre de l'amitié servi à 11h30 devant la médiathèque.

.Le premier de chaque catégorie sera récompensé.

.Les photos des gagnants du concours de chaque catégorie serviront pour l'affiche de l'année suivante.